

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 113 (1987)
Heft: 23

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

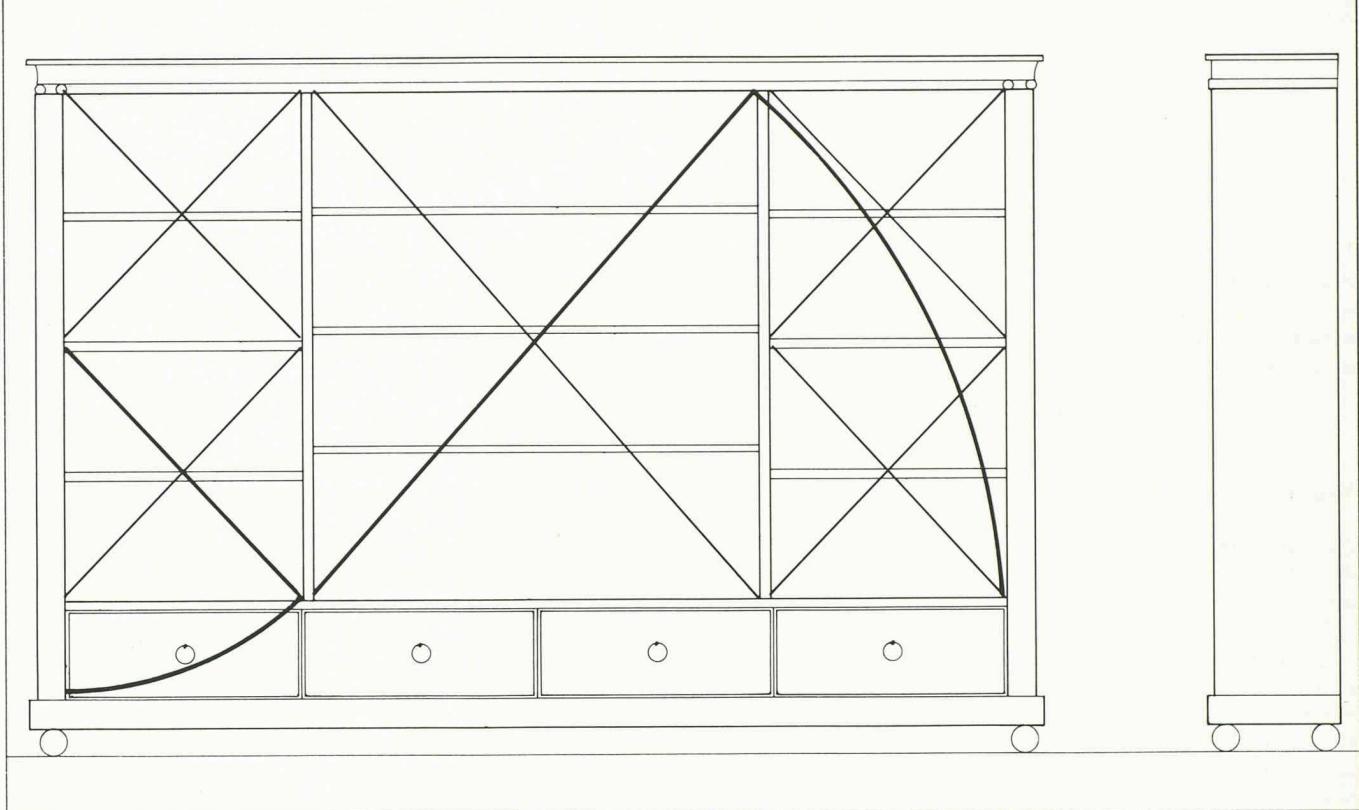
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Interprétation de la bibliothèque Descœudres par un tracé régulateur inspiré de ceux utilisés par Charles-Edouard Jeanneret lorsqu'il créa ce mobilier.

ches de tracé régulateur, en nous inspirant de ceux que l'architecte utilisait à cette époque. En effet, il se préoccupait alors davantage de la mise en pratique de la section d'or que du problème du lieu de l'angle droit, auquel il consacra le chapitre intitulé «Les tracés régulateurs» dans son ouvrage *Vers une architecture* écrit en 1920.

Nous vous présentons le résultat de nos recherches. On constate que la composition est principalement fondée sur un carré central, entouré de deux fois deux carrés disposés latéralement. L'abaissement de la diagonale du grand carré central conduit à trouver la dimension du côté des carrés latéraux ; l'abaissement de

la diagonale de l'un de ceux-ci donne la hauteur du socle contenant les quatre tiroirs. On le voit, d'un meuble qui aurait pu n'être que banal et simplement fonctionnel, le futur Le Corbusier a fait un véritable «projet architectural» qui continue, trois quarts de siècle après sa réalisation, à apporter des satisfactions à ceux qui prêteront attention au langage qu'il transmet.

Pour terminer, nous voudrions remercier le professeur François Descœudres, à qui nous devons d'avoir pu vous présenter les pièces de mobilier, ainsi que la lettre écrite à Madame Anna Descœudres.

Nous citerons les lignes que nous fit parvenir, à cette occasion, le professeur Des-

cœudres : «La dame en question, ma grand-mère, avait-elle perçu l'intuition et le génie créateur qui passent dans ces lignes? En tout cas, elle a gardé cette lettre et m'en a fait cadeau alors que, il y a trente ans, je commençais mes études au Poly, et que je lisais avec émerveillement *Vers une architecture*. Comme disait alors Le Corbusier : «Traité de sale ingénieur en 1920 (je l'acceptais), me voici passé sur l'autre bord des enfers – aux extrêmes...!»

»Peut-être est-il heureux d'être encore engueulé à 70 ans!!!

»Apparemment, ma grand-mère avait commencé bien avant...»

Actualité

Le nouveau Conseil des Ecoles polytechniques fédérales

Après le départ du président Maurice Cosandey, le Conseil fédéral a nommé le professeur Heinrich Ursprung, jusqu'ici président de l'EPFZ, à la tête du Conseil des Ecoles polytechniques fédérales. C'est le professeur Bühlmann, de l'EPFZ, qui le remplacera à la vice-présidence du conseil. En outre, après la démission de MM. René Meylan, conseiller aux Etats, Neuchâtel, et Gion Clau Vincenz, ancien conseiller aux Etats, il a nommé deux nouveaux membres du Conseil des Ecoles.

Pour ces cinq prochaines années, la composition de cet organe de gestion et de surveillance des deux EPF se présentera de la manière suivante :

MM. Heinrich Ursprung, président; Hans Bühlmann, nouveau président de l'EPFZ, et Bernard Vittoz, président de l'EPFL, vice-présidents; Konrad Basler, conseiller national, Laurent Butty, conseiller national, Franco Donati, directeur d'Inveromatic SA, Walter Gut, conseiller d'Etat, Lucerne, François L'Eplattenier, directeur, Ciba-Geigy SA (nouveau), Arthur Schmid, conseiller d'Etat, Argovie, Ambros Speiser, directeur, Brown Boveri & Cie SA.

Nous présentons nos félicitations à MM. Ursprung, Bühlmann et L'Eplattenier pour leur nomination ainsi que nos meilleurs vœux à l'ensemble du conseil. En effet, l'analyse Hayek aura eu au moins le mérite de rendre crédibles envers le monde politique les défauts du système de gestion de nos EPF, en particulier celle de Zurich, et l'insuffisance des effectifs de leur personnel. C'est dire que des options capitales doivent être prises et aboutir à des réalisations non exemptes de conséquences douloires.

Quelle que puisse être l'importance d'une promotion vigoureuse des branches nouvelles, telles que l'informatique, la microtechnique ou la biotechnique, elle ne justifie en aucun cas de céder à la tentation de saborder les discipli-

nes sur lesquelles nos EPF ont non seulement assis leur renom international mais répondu efficacement aux exigences de la technique et de l'économie. Les branches de la construction, notamment, ne sont en aucune façon en fin d'évolution, mais nécessitent encore une recherche de haute qualité pour être à même de répondre aux défis posés par une gestion rationnelle de l'énergie et des autres ressources matérielles et économiques. La formation des professionnels de haut niveau qui animeront de main l'industrie de la construction, en Suisse et dans le monde, ne saurait s'accommoder de moyens matériels et personnels par trop réduits. Nous aimons à croire que le Conseil des Ecoles sera sensible à cette évidence.

Jean-Pierre Weibel